



# Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

## **Le SLFP Police rappelle sa position !**

Beaucoup d'entre vous ont perdu de vue nos communications abordant de manière séparée les trois sujets suivants. Il nous paraît important de les rappeler une nouvelle fois.

### **En matière de Pistolet à Impulsion Electrique (PIE)**

Nous ne sommes pas du tout contre cet armement, pourvu qu'on lui trouve une place à son usage dans la subsidiarité, et avec un cadre légal correct protégeant la responsabilité civile du collègue utilisateur, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

### **En matière de Bodycam's**

Nous ne sommes pas du tout contre un tel outil de travail, pourvu que le cadre légal soit correctement adapté, protégeant ici aussi la responsabilité civile du collègue utilisateur, ce qui n'est pas le cas pour le moment. En plus, la finalité de l'usage doit être la sécurité des collègues, et pas un nouveau moyen de contrôle qui serait utilisé sur base de n'importe quelle fantaisie.

### **En matière de gilet pare-balles**

Des normes ont été négociées en matière de gilet pare-balles. Le SLFP n'ira JAMAIS en-dessous de celles-ci pour la sécurité des collègues. Toutes les organisations syndicales et la Commission Permanente de la Police Locale (CPPL) ont marqué leur accord à ces normes négociées.

Le ministre de l'Intérieur a clairement confirmé que les normes négociées étaient la norme minimale et qu'elle devait être respectée. En plus, son Cabinet souligne ce que signifie de ne pas les respecter, s'il advenait un incident, pour la responsabilité civile individuelle de l'employeur en cas d'achat d'un matériel répondant à des normes inférieures.

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

